

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18031330



Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

- 2 FEV. 2018

P. Greffier,

Dénomination : CYCLES HENKET

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue Hodister 148-4860 Pepinster

N° d'entreprise : 0451.592.210

**Objet de l'acte : DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE EXERÇANT LES POUVOIRS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 4 janvier 2018 à 11h**

Le 04.01.2018, la société privée à responsabilité limitée CVW INVEST, dont le siège social est à 4800 VERVIERS, Allée des Rochers, 8, inscrite à la BCE sous le n°0686.771.975, représentée par :

- son gérant, Monsieur Cédric VANWEERST (NN 85.07.09-265.38), domicilié à 4800 VERVIERS, Allée des Rochers, 8 ;

associée unique de la SPRL CYCLES HENKET, exerçant à ce titre les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, prend les décisions suivantes :

1)acte la démission, avec effet immédiat, de son gérant Monsieur Roger HENKET, domicilié à 4860 PEPINSTER, Rue Hodister, 148 ;

2)s'engage à voter la décharge de Monsieur Roger HENKET pour l'exercice se clôturant au 31.12.2017 à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société, sans préjudice aux déclarations de garantie comprises dans la convention de cession des parts sociales signée le 4 janvier 2018 ;

3)nomme comme gérant, pour une durée indéterminée à partir d'aujourd'hui la société privée à responsabilité limitée CVW INVEST, dont le siège social est à 4800 VERVIERS, Allée des Rochers, 8, inscrite à la BCE sous le n°0686.771.975, représentée par Monsieur Cédric VANWEERST (NN 85.07.09-265.38), domicilié à 4800 VERVIERS, Allée des Rochers, 8, prénommé. Son mandat sera rémunéré.

4)donne pouvoir à Monsieur Dominique HUYNEN, Expert-Comptable, ayant fait élection de domicile en ses bureaux à 4651 HERVE (BATTICE) Rue de Verviers 65 en vue d'assurer les formalités nécessaires en vue de la publication des présentes décisions aux Annexes du Moniteur Belge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Pour la SPRL CVW INVEST, associée unique, détenant 1.000 parts,
Cédric VANWEERST, Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/02/2018 - Annexes du Moniteur belge